

Un accompagnement global pour faire face

Sur tout le territoire national

#accident #agression

Vous êtes victime
d'un accident de la route,
d'un accident de la vie privée,
d'une agression ?
Vous êtes famille ou proche
d'une victime ?

Vous avez besoin d'échanger, d'être écouté(e) ?
Vous souhaitez être aidé(e) dans vos démarches ?
Vous vous demandez quels sont vos droits ?
Vous n'êtes pas sûr(e) qu'il faille déposer plainte ?
Vous accompagnez une victime et avez du mal à faire face ?

Allô Victimes France vous écoute et vous oriente pour faciliter vos démarches et faire valoir vos droits. L'accompagnement par l'association est gratuit et les informations échangées restent confidentielles.

Allô Victimes France est une association à but non lucratif créée en 2019 sous l'impulsion d'Aurélie Vernaz, qui a fait face à la complexité des démarches à effectuer, qui se rajoute au drame et à la douleur, suite à l'accident de voiture de sa fille alors âgée de 16 ans.



Je n'étais pas préparée et c'était bien ainsi. Mais les conseils avisés, le bon expert, le bon contact au bon moment, font toute la différence sur un chemin hostile que l'on n'a pas choisi.

Emma, ma fille de 16 ans, avait des rêves plein la tête. Des projets d'avenir à n'en plus finir. Elle était belle et rebelle à la fois.

L'irresponsabilité, l'inconscience et la folie d'un jeune conducteur annulent et détruisent ce que je viens de vous écrire. 23h30, il coupe ses feux et s'engage sur la Nationale. Le choc est violent et emporte avec lui les rêves de ma fille.

C'était le 11 août 2018, notre vie bascule.

Aurélie Vernaz

Faire valoir ses droits Faire entendre sa voix Reprendre la main sur sa vie

Il est important de ne pas s'isoler.

Le parcours d'une victime d'un choc traumatique, et/ou de ses proches, est brutal et long.

Le choc d'un accident ou d'une agression arrête tout et pourtant les démarches sont nombreuses.

La Police ou la Gendarmerie chercheront les causes de l'accident, de l'agression, et les responsabilités.

2

Les assureurs ensuite, que ce soit votre assurance ou celle du responsable de votre accident, évalueront votre situation pour vous indemniser. Les médecins, celui désigné
par l'assurance et celui dont vous
devez vous entourer pour que vos
préjudices ne soient pas minimisés,
mèneront des expertises.

Les divers questionnaires, formulaires, demandes de prise en charge,... à remplir tout au long de cette épreuve.

5

Allô Victimes France vous accompagne dans ce parcours et vous oriente vers les professionnels compétents qui mettront leurs expertises à votre service.

L'équipe d'Allô Victimes France sait qu'il est fréquent que les victimes ou leurs proches ne soient pas en mesure d'effectuer les démarches nécessaires pour bénéficier d'une prise en charge adaptée. Quelle que soit votre situation, conservez les documents officiels, les rapports médicaux, les échanges de mails, et refusez tout accord d'indemnisation sans avoir pris plusieurs avis et avoir été conseillé(e).

